

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS

NON ADMISSIBLES

Les candidats ajournés peuvent demander à être entendus « par des membres du jury » conformément à l'article 13 du règlement intérieur.

Vous disposez d'un délai de huit jours à compter du 9 juillet 2021 pour formuler votre demande d'entretien à Mme Chantal ROUSSEAU à l'adresse suivante : chantal.rousseau@education.gouv.fr

Les candidats qui en ont fait la demande seront reçus à partir du 7 septembre 2021 à l'Université Paris II – 7^{ème} étage - 92 rue d'Assas – Paris.

Une réponse vous sera adressée, début septembre, par courriel indiquant la date et l'heure retenues pour l'entretien.

Les candidats veilleront à être disponibles aux jours et heures fixés par les membres du jury.